

Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

Secteur du Pays du camembert



Site Patrimonial Remarquable régi par une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune nouvelle de Sap-en-Auge

Document n°3 : Règlement Graphique

Dossier d'Approbation, Vu pour être annexé à la délibération du

Plan n°3b - Plan du centre-bourg

Echelle : 1/1500 ème

ARCHITOUR Architectes Associés



Légende

Éléments repérés au cadastre

- Bâti dur
- Bâti léger
- ▨ Parcelle
- ▬ Cours et étendus d'eau
- ⋯ Périmètre général de la servitude

Bâtiments repérés sur le document graphique :

- ★ Monument Historique : Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul, inscrite en 1979
- ★ Edifices majeurs
- ★ Patrimoine bâti remarquable
- Périmètre de 500m autour de l'église classée MH

Éléments de paysage repérés sur le document graphique:

- Front bâti et espace public d'intérêt majeur
- ▬ Clôture et portails à protéger
- ▬ Haies à conserver
- ▬ Haies à améliorer
- ▬ Points de vue à préserver
- ▬ Courettes identifiées à préserver
- ▬ Jardins et jardinets identifiés à préserver
- ▬ Espace de poumon vert à préserver
- ▬ Vergers à préserver

Zones de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

- Zone rouge : Bourg historique et faubourgs denses
- Zone orange : Faubourgs lâches
- Zone verte : Paysage et vallée du Grand Fossé

